

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DE L'ENVIRONNEMENT
DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE
ET DES MINES SECRETARIAT
GÉNÉRAL
DIRECTION DES RESSOURCES, DES AFFAIRES
GÉNÉRALES ET DES SYSTÈMES
D'INFORMATION

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N°4/2021/DRAGSI
Réservé aux PME, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs nationaux

Le **09 Aout 2021** à **11 heures**, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Bâtiment B, 3^{ème} étage, Département de l'Énergie et des Mines, Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement Agdal-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet la maintenance des ascenseurs du siège du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Département de l'Énergie et des Mines à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des Marchés à la Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, deuxième étage, Bâtiment B, Département de l'Énergie et des Mines. Agdal- Rabat.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quinze mille Dirhams (15.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à Cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante dirhams toutes taxes comprises (195 360.00Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception leurs plis au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du Service des Marchés, Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Bâtiment B, 2^{ème} étage, Département de l'Énergie et des Mines - Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement Agdal-Rabat ;
- Soit les transmettre, par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **8** du règlement de

Consultation.